

# TÉLÉGRAMME CEPLIS



Conseil européen  
des Professions Libérales  
Coudenberg 70B  
1000 Brussels  
Tel : +32.2.511.44.39  
Fax : +32.2.511 01 24  
Email : [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)  
<http://www.ceplis.org>

Date : 2/11/2012

Pages : 6

N° 19/12

- 2005/36 : Dernières nouvelles relatives à la proposition de Directive amendant 2005/36 sur les qualifications professionnelles.
- Europe 2020 : Anna Maria Darmanin, Vice-présidente du CESE, lance un appel pour un meilleur accès au financement pour les PME.
- Nouvelles des membres :
  - EFLM/EC4 : Conférence internationale à Dubrovnik.
  - FEPI : Conférence programmée à Split, Croatie.

## Dernières nouvelles de la proposition de Directive amendant 2005/36 sur les qualifications professionnelles

Comme vous le savez, la proposition de Directive de la Commission européenne amendant la Directive 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles a atteint le stade final des débats au niveau de trois commissions du Parlement européen. La principale est la commission « Marché intérieur et protection des consommateurs » (IMCO). Les deux autres sont respectivement consacrées, l'une à l'emploi et aux affaires sociales, et l'autre à l'environnement et à la santé publique.

Les membres de ces commissions parlementaires avaient la possibilité de proposer des amendements au texte soumis par la Commission européenne jusqu'au 15 octobre. Ainsi, seulement au sein de la commission IMCO, 723 amendements ont été soumis. La liste complète a été publiée par le Parlement. Certains sont largement en accord avec nos positions alors que d'autres vont sans nul doute nous amener à devoir étudier de nouvelles questions.

En ce qui concerne les points importants que le CEPLIS et ses alliés avaient soumis aux parlementaires, les principales propositions d'amendement concernent :

### 1) L'accès partiel

Un très grand nombre d'amendements ont été proposés. La plupart d'entre eux ont pour objectif d'exclure les professionnels de la santé de l'accès partiel. D'autres appellent à une exclusion de toutes les professions concernées par le Cadre commun de formation !

### 2) Développement professionnel continu

Les trois seuls amendements soumis sur ce sujet sont plutôt faibles en comparaison à la réelle importance du développement professionnel continu non seulement pour les professionnels, leurs patients et clients, mais pour tous les citoyens en général.

### 3) Cadre commun de Formation

De nombreux amendements ont aussi été proposés sur cette question – 37 pour la seule commission IMCO. Parmi les propositions, certaines sont assez proches de notre position tandis que d'autres sont assez préoccupantes.

L'amendement 132, proposé par les députés allemands Andreas Schwab et Jürgen Creutzmann, respectivement membre du Parti Populaire Européen et de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe n'est par exemple pas des plus positifs. L'amendement en question propose ainsi de donner la possibilité aux États membres d'*examiner les possibles alternatives* — au CCF — *particulièrement celles qui existent dans les États membres qui pratiquent la formation professionnelle*. Une telle évolution pourrait totalement ruiner le concept même d'un Cadre commun de formation.

L'amendement 564, même s'il est intéressant, ne correspond pas à notre position, car il donne le pouvoir à la Commission européenne d'interpréter le contenu de la Directive. . Un de nos principaux objectifs concernant le Cadre commun de formation était de l'accompagner d'un maximum de clarté dans le texte pour s'assurer qu'aucune question d'interprétation ne puisse se poser. Cet amendement, bien qu'il ouvre certaines possibilités intéressantes, ouvre la porte à beaucoup d'incertitude et à la possibilité pour la Commission européenne de garder le pouvoir décisionnel entre ses mains.

Les amendements 565 à 568 ont pour objectif de changer le nombre minimal de pays nécessaires à la création d'un Cadre commun de formation. Alors que la Commission propose que la limite soit posée à un tiers des États membres, ces quatre amendements proposent différents changements allant d'un quota d'un quart des États membres à deux tiers d'entre eux. Malheureusement pour nous, la plupart des amendements sont en faveur d'un renforcement des exigences. L'amendement 568 du parlementaire roumain Cristian Silviu Buşoi de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe est le seul en faveur d'une baisse du quota à un quart des États membres.

#### 4) Les cartes professionnelles

Un nombre très considérable d'amendements ont été proposés sur cette question très débattue. Les propositions sont très diverses, mais un certain nombre rencontrent notre position. À l'opposé, l'amendement 161 de la parlementaire écologiste allemande Heide Rühle supprime toute mention de carte professionnelle. L'amendement 221, déposé par la parlementaire écologiste danoise Émilie Turunen, propose que *l'introduction d'une carte professionnelle soit faite à la requête de la profession en question. Le quota minimal serait rempli lorsque deux tiers des États membres ou leurs autorités compétentes sont en faveur de l'introduction d'une telle carte.* Pour plus d'informations, voyez la liste complète des amendements : <http://www.europarl.europa.eu/committees/en/imco/amendments.html>

Signalons enfin une remarque formulée par M. Michel Barnier, Commissaire responsable du marché intérieur et des services. Le 10 octobre dernier, M. Barnier a prononcé un discours sur le futur du marché unique et en a profité pour exprimer son avis sur la réforme « 2005/36 ». Il a ainsi appelé à « *des solutions pragmatiques, en particulier pour certaines professions comme les infirmiers et les notaires* », une dernière note assez inquiétante pour nos amis des professions infirmières.



Michel Barnier, Commissaire européen pour le Marché intérieur et les services

## **Europe 2020 : Anna Maria Darmanin, Vice-présidente du CESE lance un appel pour un meilleur accès au financement pour les PME**

Anna Maria Darmanin est la vice-présidente maltaise du Conseil économique et social européen et membre du groupe des employeurs. Dans un article récent, elle a appelé, au nom du CESE, à un meilleur accès au financement par les PME.



Mme Darmanin insiste sur le fait que les PME sont un élément fondamental de l'économie européenne, représentant près de 97 % de toutes les compagnies européennes, et met en avant la stratégie « Europe 2020 » et le rôle que les PME ont à y jouer.

La vice-présidente du CESE relève les problèmes actuellement rencontrés par les PME pour financer leurs projets de développement, pointant notamment l'actuelle crise économique, le manque de connaissance des instruments publics existants et le manque d'opportunités économiques en comparaison des firmes plus importantes.

Au nom du CESE, elle salue également le plan d'action de la Commission pour améliorer l'accès au financement pour les PME. Dans ce contexte, le CESE demande à la Commission de travailler avec la Banque centrale européenne et la Banque européenne d'investissement de manière à « *jouer un rôle clé dans l'investissement dans les PME* »

« *Nous avons besoin d'un ensemble complet de mesures diverses et innovantes pour atteindre ce groupe et prendre en compte ses caractéristiques spécifiques* », affirme Mme Darmanin avant de demander à la Commission, au nom de CESE, « *une nouvelle série d'instruments financiers innovants pour le budget européen de long terme 2014-2020, simple et plus transparente.* »

Enfin, pour répondre au déficit de financement dans les PME, Mme Darmanin appelle à la création d'une « *unique base de données multilingue répertoriant les différentes sources de financement des PME, intégrant les mesures européennes, nationales et régionales, qui constituerait une ressource essentielle* »

## Nouvelles des membres :

### - **European Federation of Clinical Chemistry and Laboratory Medicine (EFLM)**

Du 10 au 13 octobre, la *European Federation of Clinical Chemistry and Laboratory Medicine (EFLM)*, et l'*European Union of Medical Specialists (EUMS)* ont tenu leur seconde conférence européenne à Dubrovnik, Croatie en collaboration avec la Croatian Society of Medical Biochemistry; "*Laboratory Medicine at the Clinical Interface*".

Cet évènement fut une occasion de discuter des progrès scientifiques et techniques de cette spécialité avec de nombreux conférenciers experts dans leurs domaines. Les participants étaient aussi bien des laborantins et des cliniciens que des personnages publics et des citoyens.



Mme Simone Zerah  
(EFLM/EC4) — Vice-  
Présidente du CEPLIS

Cette conférence fut également l'occasion pour Mme Bernadette Vergnaud, parlementaire européenne et principale rapporteur pour la proposition de Directive amendement 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles comme pour le professeur Theodoros Koutroubas, Directeur Général du CEPLIS, d'intervenir sur le futur de nos professions à la lumière des dernières avancées législatives.

Mais la conférence a également permis à tous les participants de découvrir la vieille ville de Dubrovnik, one des plus belles villes d'Europe, mais aussi de partager connaissances et expériences et enfin de nouer de solides contacts dans cet environnement exceptionnel.



Mme Bernadette Vergnaud, MEP, et le Professeur Koutroubas  
En compagnie des organisateurs de la conférence.



- **Fédération européenne des ordres infirmiers (FEPI)**

La Fédération européenne des ordres d'infirmiers organisera les 5 et 6 novembre prochains une conférence européenne à Split, en Croatie. Cet événement international sera dédié au thème « *Les infirmiers et la sécurité des patients en ces temps difficiles* » (Nursing and Patient Safety in Europe under turbulent times).

Parmi les intervenants figurera notamment M. Ambroziewicz de la Commission européenne – DG Recherche et Innovation — qui parlera de projets de coopération entre les hôpitaux, les autorités régionales et les ONG's, ainsi que Mme Phil Pendergast, eurodéputée, qui prendra la parole sur des questions relatives à la proposition de Directive amendant 2005/36 et ses implications pour les infirmières, les patients et les soins de santé.

Pour plus d'informations relatives à ce sujet, vous pouvez consulter le site de la FEPI <http://www.fepi.org/> ou contacter le Secrétariat général : [fepi@synet.be](mailto:fepi@synet.be).



Mme Dragica Simunec –  
Presidente de la FEPI



Mme Phil Pendergast –  
Europarlémentaire